

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-53 – Autorisation d’occupation du domaine public – Pose d’une benne.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M EGO Benoît en date du 13 juin 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue des Grettes pour permettre la pose d’une benne,

A R R E T E

Article 1 : Du lundi 1^{er} juillet à 07 heures au vendredi 5 juillet 2024 à 18 heures, l’entreprise MASSACRIER est autorisée à poser une benne devant le 3 rue des Grettes, au profit de M EGO Benoît.

La circulation devra être maintenue.

A l’issue de ces opérations, les places de stationnement devront être laissées propres et en état.

Article 2 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur EGO Benoît,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maïche, le 14 juin 2024

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 18 juin 2024